

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 16.1	Espèces animales à statut particulier du milieu continental selon la liste rouge de l'UICN (2000)	16-5
Tableau 16.2	Espèces végétales à statut particulier présentes dans la zone d'étude selon la liste rouge de l'UICN (1997 et 2000)	16-9
Tableau 16.3	Espèces animales du milieu continental susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude faisant l'objet d'une protection particulière selon la Délibération n° 85-2001/BPN de la Province Nord.....	16-13
Tableau 16.4	Espèces végétales susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude faisant l'objet d'une protection particulière selon la Délibération n° 86-2001/BPN de la Province Nord	16-17



16. ESPÈCES RARES, MENACÉES OU VULNÉRABLES DU MILIEU CONTINENTAL

Ce chapitre est basé sur l'information présentée dans les différentes sections de l'étude environnementale de base du projet Koniambo ainsi que sur la liste rouge des espèces à statut particulier de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature de 1997 (UICN, 1997) et de 2000 (UICN, 2000). Il est à noter que la liste rouge de 2000 a fait l'objet d'une mise à jour partielle en ce qui a trait aux espèces végétales à statut particulier. Puisque la liste rouge des espèces végétales à statut particulier de 2000 est présentement incomplète, les deux listes rouges ont été utilisées afin de dresser le portrait des espèces végétales à statut particulier pouvant être présentes dans la zone d'étude.

L'UICN a été fondée en 1948 et regroupe aujourd'hui 77 états, 112 agences gouvernementales, 735 organisations non-gouvernementales, 35 affiliés et quelques 10 000 scientifiques et experts de 181 pays oeuvrant dans un partenariat mondial. Sa mission consiste à influencer, encourager et aider les sociétés du monde entier à assurer la conservation de l'intégrité et de la diversité de la nature et à faire en sorte que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

L'UICN, par l'entremise de la Commission de la sauvegarde des espèces a, depuis presque 4 décennies, évalué le statut de conservation des espèces à l'échelle mondiale afin de mettre en lumière les espèces menacées d'extinction et, par conséquent, de promouvoir leur conservation.

La liste rouge 2000 de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Fondée sur une solide base scientifique, la liste rouge de l'UICN est un outil de référence fiable sur l'état de la diversité biologique utilisé par divers organismes internationaux tels que le World Monitoring Conservation Center et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Le système de classification de la liste rouge de l'UICN comprend huit catégories :

- éteint;
- éteint à l'état sauvage;
- gravement menacé d'extinction;
- menacé d'extinction;
- vulnérable;

- faible risque;
- insuffisamment documenté;
- non évalué.

La classification d'une espèce dans les catégories d'espèces menacées d'extinction (vulnérable, menacé d'extinction, gravement menacé d'extinction) s'effectue par le biais d'une série de cinq critères quantitatifs qui forment le coeur du système (annexe 16.1). Ces critères sont basés sur des facteurs liés à la dynamique des populations et associés au risque d'extinction : taux de déclin, population totale, zone d'occurrence et d'occupation, degré de peuplement et fragmentation de la répartition.

Selon les définitions de l'UICN (2000), une espèce est dite rare, menacée ou vulnérable lorsqu'elle présente un risque élevé d'extinction à court ou moyen terme. Pour chacun des statuts (VU, EN, CR, etc.), des critères ont été établis (ex. A1b) par l'UICN afin de classer les espèces en fonction de leur risque d'extinction.

Selon le World Conservation Monitoring Centre (1994), les espèces menacées qui sont identifiées dans la liste de l'UICN représentent une préoccupation majeure pour la protection de la biodiversité mondiale. À l'échelle d'un pays, il est souhaitable de connaître les espèces mondialement menacées et endémiques à ce pays. Selon le WCMC (1994), les espèces à statut particulier qui sont endémiques à un pays devraient être considérées comme des priorités nationales de haute importance en terme de protection de la biodiversité mondiale.

Selon l'UICN (2000), le statut d'une espèce n'est pas suffisant à lui seul pour déterminer la nature des actions de conservation à mettre en place. Le statut fournit une évaluation des probabilités d'extinction d'une espèce dans les circonstances actuelles tandis qu'un système visant à évaluer les priorités d'action en termes de protection tiendra compte de facteurs tels que les coûts, les chances de réussite ainsi que le caractère distinctif de l'espèce (UICN, 2000).

On dénombre en Nouvelle-Calédonie, 26 espèces fauniques terrestres à statut particulier, dont 12 espèces aviennes (tableau 16.1). Parmi ces 26 espèces fauniques à statut particulier, 17 espèces sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie.

Les espèces à statut particulier présentées aux tableaux 16.1 et 16.2 sont les espèces ayant fait l'objet d'une évaluation à l'échelle mondiale, c'est-à-dire tenant compte de

l'ensemble des populations au sein de l'aire de distribution d'une espèce donnée. Cette évaluation à l'échelle mondiale, en plus de tenir compte des populations de la Nouvelle-Calédonie, tiendra en compte l'état des populations présentes dans d'autres pays. C'est le cas des espèces qui ne sont pas endémiques à la Nouvelle-Calédonie. Par conséquent, il est possible que la population d'une espèce soit menacée en Nouvelle-Calédonie mais qu'elle soit en bonne condition ailleurs. Le statut des espèces présentées aux tableaux 16.1 et 16.2 (à l'exception des espèces endémiques) pourra donc être différent de celui considéré par les spécialistes de la Nouvelle-Calédonie.

La présence de 7 espèces à statut particulier a pu être confirmée dans la zone d'étude par le biais d'inventaires et d'observations. En effet, 3 espèces de gastéropodes et 2 espèces de poissons soit *Eleotris melanosoma* et *Redigobius bikolanus* ont été recensées lors des campagnes d'échantillonnages de la faune benthique et ichtyologique d'eau douce réalisées dans le cadre du projet Koniambo (tableau 16.1). Selon la liste rouge de l'UICN (2000), il y a peu d'espèces d'invertébrés possédant un statut particulier en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, le taux d'endémisme chez les invertébrés de la Nouvelle-Calédonie est élevé. En effet, à titre d'exemple, l'endémisme parmi les insectes varie entre 38 % et 100 % selon la mobilité des groupes d'insectes (Chazeau, 1993). Les invertébrés constituent un maillon important de la chaîne alimentaire pour divers organismes.

Aucun inventaire de la faune avienne, des reptiles et des mammifères n'a été réalisé jusqu'à présent dans la zone d'étude dans le cadre du présent projet, ce qui empêche d'en confirmer la présence à l'intérieur de cette zone. Toutefois, la présence de 2 espèces d'oiseaux (Perruche cornue et le Méliophage noir) a pu être confirmée par les observations réalisées par Barré et Duston (2000) (chapitre 14).

En se basant sur les habitats préférentiels utilisés par les espèces listées au tableau 16.1, il est possible que toutes ces espèces puissent être rencontrées dans la zone d'étude. L'une des espèces à statut particulier pouvant être présente dans la zone d'étude, classée par l'UICN comme étant une espèce pour laquelle l'information est insuffisante pour évaluer son risque d'extinction, devrait être considérée comme éteinte. En effet, selon Bauer et Sadlier (2000), *Phoboscincus bocourti* (un lézard), ne demeure connu que par un unique individu trouvé au XIX^e siècle.

D'après les résultats d'inventaires des espèces végétales réalisés jusqu'à maintenant dans la zone d'étude, 49 espèces à statut particulier y ont été identifiées parmi les 654 espèces

recensées (tableau 16.2). À titre comparatif, 397 espèces végétales de la Nouvelle-Calédonie sont à statut particulier.

Toutes les espèces végétales à statut particulier recensées dans la zone d'étude sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie. Pour l'instant, la localisation précise n'est connue que pour un nombre limité d'espèces. Les inventaires réalisés dans la zone d'étude ont toutefois permis de déterminer dans quels types de formations végétales les espèces ont été observées. On dénombre donc 33 espèces végétales à statut particulier recensées que dans le maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes. De plus, 2 autres espèces n'ont été observées que dans la forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes, et finalement, 13 espèces localisées dans plus d'un type de formation végétale dont 2 espèces recensées dans la forêt sclérophylle. Compte tenu de l'absence d'information sur la distribution de ces espèces en Nouvelle-Calédonie, il n'est pas possible d'évaluer l'abondance ou la fréquence d'apparition de ces espèces en Nouvelle-Calédonie.

C'est la flore calédonienne qui contribue le plus à la reconnaissance de la Nouvelle-Calédonie sur le plan de la biodiversité mondiale (nombre d'espèces et taux d'endémicité). De plus, de nombreuses espèces végétales ont un intérêt médicinal pour la population locale.

Les espèces animales et végétales à statut particulier de la Nouvelle-Calédonie sont protégées par l'entremise des parcs et réserves. En plus, certaines des espèces animales à statut particulier sont protégées par les dispositions de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (tableau 16.1). Quant aux espèces végétales à statut particulier, aucune espèce visée par cette Convention n'a été recensée jusqu'à maintenant. Mentionnons que la plupart des espèces végétales protégées par cette Convention appartiennent à la famille des Orchidées et sont susceptibles de se retrouver dans la forêt dense humide sur roches ultrabasiques.

Certaines espèces animales à statut particulier font également l'objet d'une réglementation relative à la chasse (Délibérations n° 387 du 26 avril 1972 et n° 111 du 9 mai 1980) (Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie, 12 mai 1972 et 2 juin 1980). C'est le cas des roussettes (*Pteropus sp.*) et de certaines espèces d'oiseaux.

Tableau 16.1 Espèces animales à statut particulier du milieu continental selon la liste rouge de l'UICN (2000)

Ordre	Nom commun	Statut de protection				Présence confirmée par des inventaires et ds observations dans la zone d'étude	Habitat		Reproduction		Facteur de mortalité	
		International (UICN, 2000) ¹	Convention de Washington (CITES) ²	Espèces à statut particulier faisant l'objet d'une protection particulière selon la délibération n°. 95-2001/BPN de la Province Nord			Habitat	Microhabitat	Site	Période	Menace naturelle	Menace anthropique
Genre et espèce		Français										
INSECTES												
Coléoptères												
Dytiscidés												
	<i>Rhantus alutaceus</i>	-	ENA2c	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Rhantus novacaledoniae</i>	-	EX	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GASTÉROPODES												
Basommatophorés												
Planorbidés												
	<i>Glyptophysa petiti</i>	-	ENA1ce	-	-	√	-	-	-	-	-	-
Hydrobiidés												
	<i>Heterocyclus perroquinii</i> *	-	ENA2ce	-	-	√	-	-	-	-	-	-
	<i>Heterocyclus petiti</i> *	-	ENA2ce	-	-	√	-	-	-	-	-	-
POISSONS												
Perciformes												
Éleotridés												
	<i>Eleotris melanosoma</i>	Lochon noir	LR/nt	-	-	√	Embouchure des rivières	Enfouis dans le substrat	-	-	-	-
Gobiidés												
	<i>Redigobius bikolanus</i>	-	LR/nt	-	-	√	Rivière, ruisseau, zone côtière, embouchure	-	-	-	-	-
REPTILES												
Squamata												
Gekkonidés / Scindidés												
	<i>Phoboscincus bocourti</i>	-	DD	-	-	√	Forêt humide sempervirente	-	-	-	-	-
OISEAUX												
Caprimulgiformes												
Aegothélidés												
	<i>Aegothies savesi</i> (<i>A. cristatus savesi</i>)*	Egothèle calédonien, Aegothèle calédonien, Aegothèle néocalédonien	CR D	-	√	-	Savane	La vallée de la Ni est le seul site connu pour cet oiseau; semble préférer les bois de niaoulis	-	-	Prédation par rats introduits	-
Ciconiiformes												
Ardéidés												
	<i>Botaurus poiciloptilus</i>	Butor d'Australie (Butor australien)	VU C2a	-	√	-	Forêt marécageuse	-	-	-	-	-
Columbiformes												
Columbidés												
	<i>Drepanoptila holosericea</i> *	Ptilope vlouvlou (Pigeon soyeux)	LR/nt	-	√	-	Savane à <i>Melaleuca quinquenervia</i> , forêt marécageuse, forêt sclérophylle, maquis sur roches ultrabasiqes de basse et moyenne altitudes, mangrove, forêt humide sempervirente d'altitude	-	Arbres (niaoulis)	Août à janvier	-	Chassé et trappé lors des activités forestières ou minières
	<i>Ducula goliath</i> *	Carpophage géant (Notou)	LR/nt	-	√	-	Forêt dense humide	Entre 100 et 1500 m	Haut des arbres, faite	Août à décembre	-	Braconnage; chasse réglementée, absent des secteurs accessibles par véhicule et proches des routes principales
Falconiformes												
Accipitridés												
	<i>Accipiter haplochrous</i> *	Autour à ventre blanc; Épervier à ventre blanc	LR/nt	√ (Annexe II)	√	-	Maquis sur roche ultrabasiqes de basse et moyenne altitudes, savane à <i>Melaleuca quinquenervia</i> , forêt dense humide, forêt sclérophylle	-	Creux des arbres	Novembre à janvier	-	-

Tableau 16.1 Espèces animales à statut particulier du milieu continental continental selon la liste rouge de l'UICN (2000)

Ordre	Nom commun		Statut de protection			Habitat		Reproduction		Facteur de mortalité		
	Famille	Français	International (UICN, 2000) ¹	Convention de Washington (CITES) ²	Espèces à statut particulier faisant l'objet d'une protection particulière selon la délibération n° 85-2001/BPN de la Province Nord	Présence confirmée par des inventaires et ds observations dans la zone d'étude	Habitat	Microhabitat	Site	Période	Menace naturelle	Menace anthropique
Gruiformes												
Rallidés												
	<i>Gallirallus lafresnayanus</i> , <i>Tricholimnas Lafresnayanus</i> *	Râle de Lafresnaye, Grand râle de Lafresnaye, Râle néocalédonien de Lafresnaye	CR D	-	√	-	Forêt marécageuse	-	-	-	Prédation par mammifères introduits (chats, rats, cerfs (<i>Rusa</i>), chiens) et particulièrement cochons sauvages	-
	<i>Porphyrio Kukwiedi</i> *	Gallinule de Nouvelle-Calédonie	Ex	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rhynchotidés												
	<i>Rhynchotus jubatus</i> *	Cagou huppé	EN B1+2bcde, C2a	√ (Annexe I)	√	-	Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes, forêt marécageuse	Présence à la Réserve nationale de faune et de flore de Nodola, à celle de la Rivière Bleue et à celle de la Haute Pourina	Au sol	Septembre à décembre; mai à décembre; août à janvier	Prédateurs introduits (surtout chiens sauvages), aussi cochons sauvages, chats et rats qui tous mangent oeufs et Cagous	Perte de son habitat (déforestation et fragmentation forestière); proximité des installations humaines; recherché par les collectionneurs
Passériformes												
Méliphagidés												
	<i>Gymnomyza aubryana</i> *	Méliphage toulou (Méliphage noir)	EN B1+2bde, C2a	-	√	√	Forêt dense humide sur roches ultrabasiqes	Présence en populations importantes à la réserve spéciale de faune et de flore de la Haute Pourina et Mont Panié entre 100 et 1 000 m d'altitude, un couple occupe un territoire d'environ 1 km ²	Dans les arbres	Octobre	-	Destruction de la forêt pour l'industrie minière relative au nickel; perte et fragmentation d'habitat
Sylviidés												
	<i>Megalurulus mariei</i> *	Mégalure calédonienne (Fauvette calédonienne)	DD	-	√	-	Savane à <i>Melaleuca quinquenervia</i> , forêt marécageuse, forêt dense humide sur roches ultrabasiqes, maquis sur roches ultrabasiqes de basse et moyenne altitudes	-	Au sol, près du sol	Novembre à janvier	-	-
Psittaciformes												
Psittacidés												
	<i>Chamosyna diadema</i> *	Lori à diadème (Loriquet à diadème, L. à d. néocalédonien, Petit loriquet à diadème, Lori de Nouvelle-Calédonie)	CR D	√ (Annexe II)	√	-	Forêt dense humide	-	-	-	Aurait été particulièrement sensible à la prédation par les rats	-
	<i>Eunymphicus cornutus cornutus</i> *	Perruche cornue (Nymphique cornue, Perruche huppée)	EN C2b	√ (Annexe II)	√	√	Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes	Entre 100 et 1 200 m d'altitude	Rocher, talus, le long des routes, creux des arbres, tronc d'arbres	Septembre à janvier	Rats causant la déprédation des nids	Perte d'habitat et capture pour commerce des oiseaux de volière
MAMMIFÈRES												
Chiroptères												
Pteropodidés												
	<i>Notopterus macdonaldi</i> *	Roussette à queue	VU A2d	-	-	-	Mangrove, forêt humide sempervirente d'altitude	Grottes creusées sous les rochers calcaires qui dominent la mer	-	-	-	-
	<i>Pteropus ornatus</i> *	Roussette rousse	VU A2c	√ (Annexe I)	√	-	Forêt humide sempervirente de basse à moyenne altitudes, mangrove et forêt humide sempervirente d'altitude	Grotte	-	-	-	-
	<i>Pteropus vetulus</i> *	-	LR/nt	√ (Annexe I)	√	-	Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes, mangrove et forêt humide sempervirente d'altitude	Grotte	-	-	-	-
Vespertilionidés												
	<i>Chalinobus neocaledonicus</i> *	-	EN B1+2c	-	√	-	Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes	Grotte	-	-	-	-
	<i>Miniopterus robustior</i>	-	EN B1+2c	-	√	-	Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes	Grotte	-	-	-	-
	<i>Nyctophilus howensis</i>	-	EX	-	√	-	-	-	-	-	-	-

* Espèce endémique à la Nouvelle-Calédonie

¹ Voir annexe 16.1a pour les définitions de l'UICN

² L'annexe I comprend les espèces menacées dont le commerce est interdit

Tableau 16.2 Espèces végétales à statut particulier présentes dans la zone d'étude selon la liste rouge de l'UICN (1997 et 2000)

Nomenclature		Type de formation végétale / groupement	Statut de protection	
Famille	Espèce (nom latin)	À l'intérieur de la zone d'étude	International (UICN, 1997 et 2000) ¹	Espèces à statut particulier faisant l'objet d'une protection particulière selon la délibération no. 86-2001/BPN de la Province Nord
Anacardiaceae	<i>Euroschinus jaffrei</i> Hoff	Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i>	VU B12c	–
Apocynaceae	<i>Cerberiopsis obtusifolia</i> (Muell. Arg.) Boit.	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i> • groupement arbustif à <i>Acacia spirorbis</i> et <i>Codia montana</i> dominants	VU B12c	–
Araucariaceae	<i>Melodinus tiebaghiensis</i> Boit. <i>Agathis moorei</i> (Lindley) Masters <i>Araucaria cf. biamulata</i> J. Buchholz <i>Araucaria scopulorum</i> Laubent.	Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Hibbertia altigena</i> , <i>Knightsia deplanchei</i> et	VU B12 VU B12c LR/cd EN B12c	– ✓ ✓ ✓
Asteraceae	<i>Brachycome neocaledonica</i> Guillaumin <i>Brachycome sarasinii</i> Däniker	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Hibbertia altigena</i> , <i>Knightsia deplanchei</i> et Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Hibbertia altigena</i> , <i>Knightsia deplanchei</i> et <i>Costularia</i>	VU B12 VU B12	– –
Caesalpiniaceae	<i>Cassia artensis</i> (Montr.) Beauv.	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i>	EN B12c	–
Capparidaceae	<i>Capparis neocaledonica</i> Vieill. Ex Schltr.	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i>	VU B12	–
Chrysobalanaceae	<i>Hunga gerontogea</i> (Schltr.) France	Forêt marécageuse : • groupement paraforestier ripicole à <i>Pandanus viscidus</i> , <i>Calophyllum caledonicum</i> et <i>Licania gerontogea</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i>	VU B12c	✓
Combretaceae	<i>Terminalia novocaledonica</i> Däniker	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i>	VU B12c	✓
Ebenaceae	<i>Diospyros revolutissima</i> F. White	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i>	VU B12	–
Elaeocarpaceae	<i>Elaeocarpus kaalaensis</i> Däniker <i>Elaeocarpus vaccinoïdes</i> F. Muell.	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif buissonnant à <i>Tristanopsis guillauminii</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement arbustif buissonnant à <i>Tristanopsis guillauminii</i>	EN B12 LR/cd	✓ ✓
Euphorbiaceae	<i>Cocconerion minus</i> Baillon <i>Phyllanthus buxoides</i> Guillaumin <i>Phyllanthus fractiflexus</i> M. Schmid <i>Phyllanthus koniamboensis</i> M. Schmid <i>Phyllanthus virgultiramus</i> Däniker	Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Hibbertia altigena</i> , <i>Knightsia deplanchei</i> et <i>Costularia</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif buissonnant à <i>Tristanopsis guillauminii</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Hibbertia altigena</i> , <i>Knightsia deplanchei</i> et <i>Costularia</i> • groupement arbustif buissonnant à <i>Tristanopsis guillauminii</i>	VU B12c VU B1 EN B12 VU B12 VU B12	– – – – –
Flacourtiaceae	<i>Homalium juxtaposum</i> Sleumer	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif buissonnant à <i>Tristanopsis guillauminii</i> • groupement ligno-herbacé à <i>Hibbertia altigena</i> , <i>Knightsia deplanchei</i> et <i>Costularia</i>	EN B12c	–
Guttifères	<i>Montrouzieria cauliflora</i> Planchon & Triana	Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes	VU B12c	–
Labiatae	<i>Oxera macrocalyx</i> Dubard	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif buissonnant à <i>Tristanopsis guillauminii</i>	VUB12c	–
Mimosaceae	<i>Archidendropsis cf. paivana</i> (Fourn.) Nielsen <i>Archidendropsis lentiscifolia</i> (Benth.) Nielson <i>Serianthes calycina</i> var. <i>calycina</i> Benth.	Forêt sclérophylle Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif à <i>Acacia spirorbis</i> et <i>Alphitonia neocaledonica</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i> Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i>	VU C2a VU B12c VU C2a	– – –
Moraceae	<i>Ficus mutabilis</i> Bureau	Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes Forêt sclérophylle Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif à <i>Acacia spirorbis</i> et <i>Alphitonia neocaledonica</i> • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i>	VU B12c	–
Myrtaceae	<i>Eugenia ericoides</i> Guillaumin <i>Tristanopsis jaffrei</i> J. W. Dawson <i>Xanthosemon carlii</i> J. W. Dawson	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i> • groupement arbustif à <i>Acacia spirorbis</i> et <i>Codia montana</i> dominants Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif buissonnant à <i>Tristanopsis guillauminii</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i>	VU B12c VU VU B12	– ✓ ✓
Oleaceae	<i>Jasminum kriegei</i> Guillaumin	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif à <i>Acacia spirorbis</i> et <i>Alphitonia neocaledonica</i> • groupement ligno-herbacé à <i>Hibbertia altigena</i> , <i>Knightsia deplanchei</i> et <i>Costularia</i>	VU B12	–
Papilionaceae	<i>Tephrosia leratiana</i> Harms.	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i>	EN B12	–
Pitosporeae	<i>Pittosporum collinum</i> Guillaumin <i>Pittosporum gatopense</i> Guillaumin	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif à <i>Acacia spirorbis</i> et <i>Alphitonia neocaledonica</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i>	VU B12c EN B12c	– –
Rubiaceae	<i>Bikkia lenormandii</i> Hallé	Forêt marécageuse : • groupement paraforestier ripicole à <i>Pandanus viscidus</i> , <i>Calophyllum caledonicum</i> et <i>Licania gerontogea</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif à <i>Acacia spirorbis</i> et <i>Alphitonia neo-caledonica</i> • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i>	EN B12c	✓
Rutaceae	<i>Boronella koniamboensis</i> (Däniker) T. G. Hartley <i>Oxanthera aurantium</i> Tanaka <i>Oxanthera brevipes</i> Stone	Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes Forêt marécageuse : • groupement paraforestier à <i>Melaleuca quinqueneriva</i> et <i>Casuarina collina</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif à <i>Acacia spirorbis</i> et <i>Alphitonia neo-caledonica</i> • groupement ligno-herbacé à <i>Hibbertia altigena</i> , <i>Knightsia deplanchei</i> et <i>Costularia</i> • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement arbustif buissonnant à <i>Tristanopsis guillauminii</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i>	VU B12c VU B12c VU B12c	✓ – –
Santalaceae	<i>Elaphantera baumannii</i> (Stauffer) Hallé	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif buissonnant à <i>Tristanopsis guillauminii</i>	VU B12	–
Sapindaceae	<i>Cupaniopsis subfalcata</i> Adema	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif à <i>Acacia spirorbis</i> et <i>Codia montana</i> dominants	EN B12c	–
Sapotaceae	<i>Iteaduma leptostylidifolium</i> (Guillaumin) Aubrév. <i>Leptostylis petiolata</i> Vink <i>Planchonella daenikeri</i> Aubrév. <i>Planchonella kaalaensis</i> Aubrév. <i>Pycnantha kaalaensis</i> Aubrév.	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i> Forêt marécageuse : • groupement paraforestier à <i>Melaleuca quinqueneriva</i> et <i>Casuarina collina</i> Forêt humide sempervirente de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i> • groupement paraforestier à <i>Gymnostoma chamaecyparis</i>	EN B12 VU B12c EN B12c EN B12c VU B12c	– – ✓ ✓ –
Solanaceae	<i>Solanum pancheri</i> Guillaumin <i>Solanum styraciflorum</i> Schltr. <i>Solanum vaccinoïdes</i> Schltr.	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif à <i>Acacia spirorbis</i> et <i>Alphitonia neocaledonica</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif à <i>Acacia spirorbis</i> et <i>Alphitonia neocaledonica</i> Forêt marécageuse : • groupement paraforestier à <i>Melaleuca quinqueneriva</i> et <i>Casuarina collina</i> Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement arbustif à <i>Acacia spirorbis</i> et <i>Alphitonia neocaledonica</i>	VU B12 VU B12 EN B12	✓ ✓ ✓
Tiliaceae	<i>Corchorus neocaledonicus</i> Schltr.	Maquis sur roches ultrabasiques de basse et moyenne altitudes : • groupement ligno-herbacé à <i>Grevillea meisneri</i> et <i>Phyllanthus montrouzieri</i>	VU A2	–

¹Voir annexe 16.1a pour les définitions de l'UICN

De plus, le 20 mars 2001, une nouvelle délibération a été adoptée par la Province Nord (Délibération n° 23-2001/APN) (Assemblée de la Province Nord, 2001a). Cette délibération a comme objectif de protéger la faune, la flore et les espaces naturels de la Province Nord dans les domaines terrestre, maritime et fluvial. À cette délibération s'en sont ajoutées deux autres (Délibérations n° 85-2001/BPN et n° 86-2001/BPN) également adoptées le 20 mars 2001 présentant la liste des espèces qui sont désormais protégées (Assemblée de la Province Nord, 2001b et 2001c). Les espèces mentionnées dans cette liste ne peuvent être pêchées ou chassées sans autorisation provinciale ou d'un permis de chasse. Certaines espèces animales et végétales à statut particulier sont visées par cette délibération (tableaux 16.1 et 16.2). En plus de ces dernières, d'autres espèces ne possédant pas de statut particulier selon l'UICN, sont également protégées par l'entremise de cette nouvelle délibération. Parmi ces espèces, celles qui sont susceptibles d'être rencontrées dans la zone d'étude sont listées aux tableaux 16.3 et 16.4.

Le WCMC mentionne qu'il est important d'évaluer les composantes nationales de la flore et de la faune présentant un risque élevé d'extinction, puisque l'objectif principal de la conservation de la biodiversité à l'échelle nationale est de maintenir une richesse maximale en espèce (WCMC, 1994). Plusieurs pays ont entrepris une évaluation nationale du statut de leurs espèces ou ont adapté les catégories de statut de l'UICN pour un usage à l'échelle du pays. À cet effet, la Nouvelle-Calédonie a élaboré un livre rouge national : Livre rouge des oiseaux menacés des régions françaises d'outre-mer. Ce livre rouge fait état de la situation des oiseaux menacés de la Nouvelle-Calédonie en terme de protection et identifie des mesures de protection à mettre en place dans le but d'en assurer la survie (Conseil International pour la protection des oiseaux, 1988).

Tableau 16.3 Espèces animales du milieu continental susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude faisant l'objet d'une protection particulière selon la Délibération n° 85-2001/BPN de la Province Nord

CLASSE	Nom commun		Statut
Famille	Français		
	Genre et espèce		
INSECTES			
Lépidoptères			
	<i>Papilio montrouzieri</i>	Papillon bleu	P
REPTILES			
Gekkonidés			
	Tous les genres représentés: <i>Bavayia sp., Eurydactyloides sp., Hemidactylus sp., Lepidoctylus sp., Nactus sp., Rhacodactylus sp., Gehyra sp.</i>	-	P
Scincidés			
	Tous les genres de scinques représentés: <i>Caledoniscincus sp., Cryptoblepharus sp., Emoia sp., Geoscincus sp., Gracilliscincus sp., Leiopisma/ lioscincus sp., Marmorosphax sp., Nannoscincus sp., Phoboscincus sp., Sigaloseps sp., Tropidoscincus sp.</i>	-	P
MAMMIFÈRES			
Ptéroptéridés			
	Toutes les espèces de: <i>Notopterus neocaledonica, Pteropus sp., Chalinolobus neocaledonicus, Miniopterus sp., Nyctophilus sp.</i>	Roussette et chauve souris	P
OISEAUX			
Acanthizidés			
	<i>Gerygone f. flavolateralis</i>	Gérygone mélanésienne, Fauvette à ventre jaune, Wapipi, Gobe-mouche	P
Accipitridés			
	<i>Accipiter fasciatus vigilax</i>	Autour australien, Émouchet gris	T
	<i>Accipiter haplochrous</i>	Autour à ventre blanc, Épervier à ventre blanc, Émouchet bleu	P
	<i>Circus approximans</i>	Busard de Gould, Busard australien, Buse	T
	<i>Falco peregrinus nesiotes</i>	Faucon pèlerin	P
	<i>Haliastur sphenurus</i>	Milan siffleur, Aigle siffleur	T
	<i>Pandion haliaetus cristatus</i>	Balbuzard pêcheur, Balbuzard	T
Aegothélidés			
	<i>Aegotheles savesi</i>	Egothèle calédonien, Aegothèle calédonien, Aegothèle néocalédonien	P
Alcédinidés			
	<i>Todiramphus sanctus canacorum</i>	Martin-chasseur sacré, Alcyon sacré des Canaques	P
Anatidés			
	<i>Anas gracilis</i>	Sarcelle australasienne, Sarcelle grise	P
	<i>Anas superciliosa pelewensis</i>	Canard à sourcils, Canard sauvage	T
Apodidés			
	<i>Collocalia esculenta uropygialis</i>	Salangane soyeuse, Martinet soyeux, Hirondelles des grottes	P
	<i>Collocalia spodiopygius leucopygius</i>	Martinet à croupion blanc, Hirondelle, Salangane à croupion blanc	P
Ardéidés			
	<i>Ardea novaehollandiae nana</i>	Héron à face blanche	P
	<i>Botaurus poiciloptilus</i>	Butor d'Australie, Butor australien	P
	<i>Nycticorax c. caledonicus</i>	Bihoreau cannelle	P
	<i>Egretta sacra albolineata</i>	Aigrette sacrée, Aigrette des récifs	P
Artamidés			
	<i>Artamus leucorhynchus melanoieucus</i>	Langrayen à ventre blanc	P
Burhinidés			
	<i>Esacus giganteus</i>	Oedicnème des récifs	P
Campéphagidés			
	<i>Coracina analis</i>	Echenilleur de montagne	P
	<i>Coracina caledonica caledonica</i>	Echenilleur calédonien	P
	<i>Lalage leucopyga montrosieri</i>	Echenilleur pie de la Nouvelle-Calédonie	P
Caprimulgidé			
	<i>Eurostopodus mystacalis exul</i>	Engoulevant à gorge blanche	P

Tableau 16.3 Espèces animales du milieu continental susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude faisant l'objet d'une protection particulière selon la délibération no. 85-2001/BPN de la Province Nord

CLASSE	Nom commun		Statut
Famille	Français		
	Genre et espèce		
Columbidés			
	<i>Chalcophaps indica chrysochlora</i>	Colombine turvert, Colombe turvert, Tourterelle Verte	P
	<i>Columba vitiensis hypoenochroa</i>	Pigeon à gorge blanche, Collier blanc	P
	<i>Drepanoptila holosericea</i>	Ptilope vlouvlou, Pigeon soyeux, Pigeon Vert	P
Corvidés			
	<i>Corvus moneduloides</i>	Corbeau calédonien	P
Cuculidés			
	<i>Cacomantis flabelliformis pyrophanus</i>	Coucou à éventail	P
	<i>Chrysococcyx lucidus layard</i>	Coucou éclatant, Coucou cuivré	P
Méliphagidés			
	<i>Lichmera incana incana</i>	Méliphage à oreillons gris, Suceur, Long-Bec	P
	<i>Phylidonyris undulata</i>	Méliphage barré, Grive Perlée, Couyouc	P
	<i>Philemon diemenensis</i>	Polochion moine, Oiseau-moine, Grive	P
	<i>Myzomela caledonica</i>	Myzomèle calédonien, Sucrier écarlate, Colibri	P
	<i>Gymnomyza aubryana</i>	Méliphage toulou, Méliphage noir	P
Podicipédidés			
	<i>Tachybaptus novaehollandiae leucosternos</i>	Grèbe australasien, Grèbe australien	P
Psittacidés			
	<i>Cyanoramphus novaezelandiae saisseti</i>	Perruche à front rouge, Kakariki	P
	<i>Trichoglossus haematodus deplanchei</i>	Loriquet à tête bleue, L. calédonien, Perruche Écossaise	P
	<i>Chamosyna diadema</i>	Lori à diadème, Loriquet à diadème, L. à d. néocalédonien, Petit loriquet à diadème, Lori de Nouvelle-Calédonie	P
Rallidés			
	<i>Gallinula tenebrosa</i>	Gallinule sombre, Poule d'eau	P
	<i>Gallirallus lafresnayanus</i>	Râle de Lafresnaye, Grand râle de Lafresnaye, Râle néocalédonien de Lafresnaye, Râle de Lafresnaye	P
	<i>Porzana tabuensis tabuensis</i>	Marouette fuligineuse	P
Rhynchotidés			
	<i>Rhynchotos jubatus</i>	Cagou huppé, Cagou	P
Sturnidés			
	<i>Aplonis striatus striatus</i>	Stourne calédonien, Merle noir	P
Sylvidés			
	<i>Megalurulus mariei</i>	Mégalure calédonienne, Fauvette calédonienne	P
Turnicidés			
	<i>Turnix varia novaecaledoniae</i>	Turnix bariolé, Hémipode peint, Caille du Colon	P
Tytonidés			
	<i>Tyto longimembris</i>	Effraie de prairie	P
	<i>Tyto alba delicatula</i>	Effraie des clochers, Chouette	P
Zosteropidés			
	<i>Zosterops lateralis griseonata</i>	Zostérops à dos gris	P
	<i>Zosterops xanthochrous</i>	Zostérops à dos vert, Lunette	P

Légende :

- P Les espèces indiquées du symbole P sont interdites de collecte, destruction, pêche, chasse, détention en tout temps et tous lieux
T Les espèces signalées du symboles T sont autorisées à la chasse ou à la pêche, sans autre formalité que le permis de chasse en

Tableau 16.4 *Espèces végétales susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude faisant l'objet d'une protection particulière selon la Délibération n° 86-2001/BPN de la Province Nord*

Famille	Espèce (nom latin)
Apocynacées	<i>Alyxia spp</i>
	<i>Ochrosia spp</i>
Capparidacées	<i>Corchorus neo-caledonica</i>
Combrétacées	<i>Terminalia spp</i>
Elaeocarpacees	<i>Elaeocarpus spp</i>
Epacridacées	<i>Dracophyllum spp</i>
Euphorbiacées	<i>Bocquillonia spp</i>
	<i>Endiandra spp</i>
Lauracées	<i>Listsea spp</i>
	<i>Desmodium spp</i>
Légumineuses	<i>Tapeinosperma spp</i>
Myrsinacées	<i>Basselinia spp</i>
Palmiers	<i>Pandanus spp</i>
Pandanacées	<i>Podocarpus spp</i>
	<i>Dacrycarpus vieillardii</i>
Protéacées	<i>Beauprea spp</i>
	<i>Stenocarpus spp</i>
Santalacées	<i>Exocarpos spp</i>

RÉFÉRENCES

- ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE NORD, 2001a. Délibération 23-2001/APN relative à la protection de la faune, de la flore et des espaces naturels en Province Nord.
- ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE NORD, 2001b. Délibération 85-2001/BPN fixant la liste des espèces animales protégées en Province Nord.
- ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE NORD, 2001c. 86-2001/BPN fixant la liste des espèces végétales protégées en Province Nord.
- BARRÉ, N., G. DUTSON, 2000. Oiseaux de Nouvelle-Calédonie : liste commentée. Supplément à la revue *Alauda* de la Société d'Études Ornithologiques de France (SEOF). Fascicule 68, 3 septembre 2000, J.-F. Dejonghe éditeur.
- BAUER A.M. et R.A. SADLIER, 2000. The herpetofauna of New Caledonia. Society for the Study of Amphibians and Reptiles. 310 p.
- CHAZEAU, J., 1993. Research on New Caledonian terrestrial fauna : achievements and prospects. *Biodiversity research* (1) : pp. 123-129.
- CONSEIL INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, 1988. Livre rouge des oiseaux menacés des régions françaises d'outre-mer. J.-C. Thibaults et I. Guyot (éditeurs), préface de C. Jouanin, 258 p.
- JOURNAL OFFICIEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, 12 mai 1972. Délibération n° 387 du 26 avril 1972 modifiant les peines pour certaines infractions à la législation de la chasse en Nouvelle-Calédonie. p 492.
- JOURNAL OFFICIEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, 2 juin 1980. Délibération n° 111 du 9 mai 1980 complétant la liste des oiseaux protégés annexés à la Délibération n° 387 du 26 avril 1972 modifiant les peines pour certaines infractions à la législation de la chasse en Nouvelle-Calédonie. p 624.
- IUCN, 2001. IUCN Red List Categories : Version 3.1. Prepared by the IUCN Species Survival Commission. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- WORLD CONSERVATION MONITORING CENTRE, 1994. *Biodiversity Data Sourcebook*. World Conservation Press, Cambridge, UK. 155 p.

RÉFÉRENCES INTERNET

- IUCN, 2000. Red List of threatened Species. (www.redlist.org).
- IUCN, 1997. Red List of threatened Species. (www.redlist.org).